



Décembre 2019 - n°2019 - 185
12/12

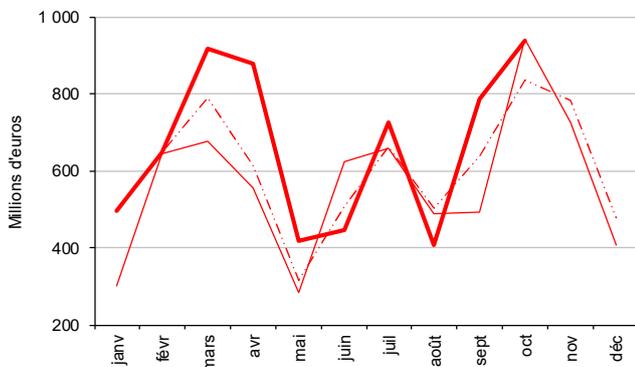
Infos rapides

En octobre 2019, stabilité de l'excédent des échanges agroalimentaires français

En octobre 2019, l'excédent commercial atteint 938 millions d'euros. Il ne perd que 3 millions d'euros par rapport à octobre 2018, conséquence d'une hausse des importations (+ 146 millions d'euros) légèrement supérieure à celle des exportations (+ 143 millions). Le solde des produits agricoles bruts reste excédentaire à 96 millions d'euros. Il progresse ainsi de 7 millions d'euros sur un an, parallèlement à la croissance des exportations de céréales. Avec 842 millions d'euros, l'excédent commercial en produits transformés diminue de 10 millions d'euros par rapport à octobre 2018 sous l'effet de la hausse des importations, notamment en vins et spiritueux, et malgré la progression des exportations de viande et de produits laitiers. Le solde commercial agroalimentaire s'améliore avec l'UE mais diminue avec les pays tiers.

Solde commercial global

En octobre 2019, stabilité de l'excédent sur un an

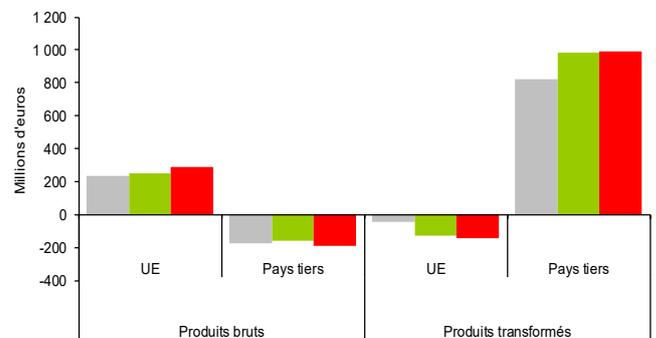


Source : Douanes - CPF 2015

--- moyenne 2014-2018 - - - 2018 — 2019

Solde par zones et par type de produits

En octobre 2019, amélioration, sur un an, de l'excédent commercial avec l'UE mais dégradation de celui avec les pays tiers



Source : Douanes - CPF 2015

■ oct. moy. 2014-2018 ■ oct. 2018 ■ oct. 2019



Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En octobre 2019, la progression, sur un an, des exportations est contrebalancée par la hausse des importations

En octobre 2019, l'excédent commercial agroalimentaire atteint 938 millions d'euros, soit une perte de 3 millions d'euros par rapport à octobre 2018. Cette évolution est la conséquence d'une hausse des importations (+ 146 millions d'euros soit + 3 % en valeur) un peu plus importante que celle des exportations (+ 143 millions sur un an soit + 2 %).

Avec les pays tiers, l'excédent s'établit à 796 millions d'euros, en baisse de 22 millions d'euros par rapport à octobre 2018 parallèlement à des importations qui ont augmenté de 112 millions d'euros sur un an (+ 8 %). Cette hausse concerne, pour près des trois quarts, les produits bruts (+ 82 millions soit + 15 %) en lien avec des achats de colza canadien et ukrainien et dans une moindre mesure de fruits tropicaux (bananes en provenance de Côte d'Ivoire et avocats du Mexique). Parallèlement, les exportations de produits bruts augmentent de 53 millions sur un an (+ 15%), notamment avec les ventes de blé tendre et d'orge à destination de la Chine et du Maroc. Ainsi, le déficit commercial en produits bruts se creuse de 28 millions d'euros sur un an.

Les ventes de produits transformés progressent (+ 36 millions soit + 2 % sur un an) dans le sillage des exportations de viande porcine à destination de la Chine mais aussi de la progression des expéditions de poudre de lait. Cette augmentation fait plus que contrebalancer la hausse des achats de produits transformés (+ 30 millions soit + 3 % sur un an) marquée par la croissance des importations de vins en provenance des Etats-Unis. Au total, l'excédent des échanges de produits transformés s'améliore de 6 millions d'euros sur un an.

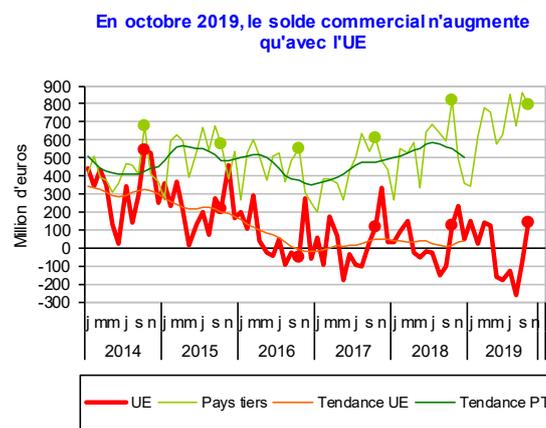
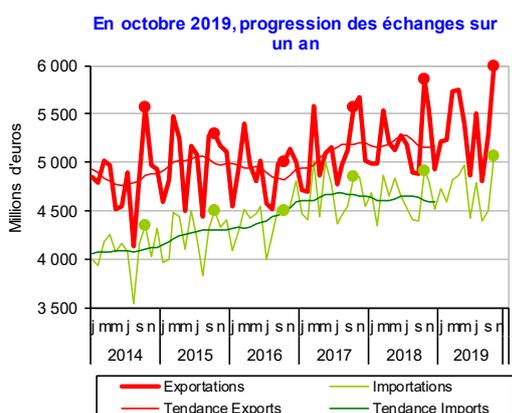
Avec l'Union européenne, l'excédent commercial augmente, à 142 millions d'euros (19 millions de plus sur un an), bénéficiant de la progression des ventes de céréales, d'huiles et de graisses, de vins mais aussi de viandes (principalement porcine), conjuguée à la baisse des achats de produits bruts (céréales et oléagineux principalement). La croissance des exportations atteint ainsi 53 millions alors que celle des importations s'élève à 34 millions (soit autour de 1 % d'évolution dans les deux cas).

Les indicateurs

Produits CPF2	Octobre						Cumul 10 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
UE												
Produits bruts	628	597	880	885	253	288	6 228	6 355	8 989	9 177	2 761	2 822
Produits transformés	2 840	2 905	2 710	2 759	-130	-146	26 388	26 764	23 644	23 709	-2 744	-3 055
AGROALIMENTAIRE	3 468	3 502	3 590	3 643	123	142	32 616	33 119	32 633	32 886	17	-233
Pays tiers												
Produits bruts	527	609	364	417	-163	-192	5 357	5 519	3 403	3 885	-1 954	-1 634
Produits transformés	915	945	1 896	1 933	982	988	8 302	8 483	15 905	17 008	7 602	8 524
AGROALIMENTAIRE	1 442	1 554	2 260	2 350	818	796	13 659	14 002	19 307	20 893	5 648	6 891
Monde												
Produits bruts	1 155	1 206	1 244	1 302	89	96	11 585	11 874	12 392	13 062	807	1 188
Produits transformés	3 754	3 850	4 606	4 691	852	842	34 690	35 247	39 548	40 717	4 858	5 470
AGROALIMENTAIRE	4 909	5 056	5 851	5 993	941	938	46 275	47 121	51 940	53 779	5 665	6 658

Source: Douanes/SSP

Mises en perspective



Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Le dynamisme des ventes de céréales permet de compenser la hausse des importations d'oléagineux et de fruits sur un an

En octobre 2019, le solde des échanges de **produits agricoles bruts** est excédentaire pour le deuxième mois consécutif, à 96 millions d'euros. Il augmente ainsi de 7 millions d'euros par rapport à octobre 2018.

Les **exportations** (1,3 milliard d'euros) progressent de 58 millions d'euros (+ 5 % par rapport à octobre 2018). En particulier, la valeur des expéditions de céréales, principalement de blé tendre, croît sur un an de 72 millions d'euros (+ 16 %) parallèlement à des quantités exportées en hausse d'une année sur l'autre (+ 0,4 million de tonnes de blé tendre notamment mais aussi + 0,1 millions de tonnes d'orge). L'effet de la hausse

des quantités exportées est cependant limité par la baisse des prix à l'exportation pour le blé tendre et les orges (respectivement - 15 et - 12 %).

Les **importations** (1,2 milliard d'euros) augmentent de 51 millions d'euros (+ 4 % par rapport à octobre 2018). La hausse des importations d'oléagineux, principalement de graines de colza (en lien avec une récolte 2019 en fort recul sous l'effet de la baisse des surfaces) et, à un degré moindre, de fruits est plus particulièrement marquée (respectivement + 40 et + 28 millions d'euros).

Les indicateurs

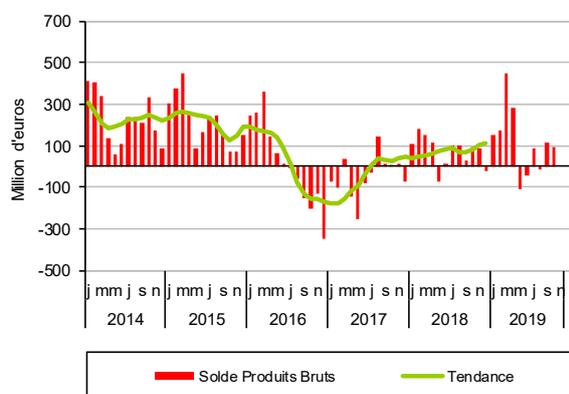
Produits CPF4	Octobre						Cumul 10 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
PRODUITS BRUTS	1 155	1 206	1 244	1 302	89	96	11 585	11 874	12 392	13 062	807	1 188
Agriculture et élevage	977	1 042	1 145	1 210	168	168	9 948	10 226	11 520	12 184	1 571	1 958
Céréales, légum., oléagi.	163	191	553	610	390	419	1 296	1 446	6 308	6 784	5 012	5 338
Céréales n. c. riz	36	24	449	521	414	497	302	353	5 201	5 579	4 899	5 226
Oléoprotéagineux	128	167	104	89	-23	-79	990	1 090	1 104	1 202	114	112
Légumes, fleurs, plantes	220	224	197	195	-23	-29	2 749	2 910	1 837	2 100	-911	-810
Légumes	174	178	174	168	0	-10	2 260	2 418	1 583	1 848	-677	-571
Prod. cult. permanentes	535	568	158	163	-377	-405	5 433	5 402	1 439	1 330	-3 994	-4 071
Fruits	345	373	128	131	-218	-242	3 545	3 491	1 086	971	-2 459	-2 520
Café, cacao, thé	78	78	2	5	-76	-73	749	758	23	29	-726	-730
Animaux vifs, œufs, miel	59	59	237	241	178	182	472	469	1 936	1 970	1 464	1 502
Bovins	5	7	145	154	140	148	38	47	1 235	1 262	1 196	1 215
Produits sylvicoles	20	19	44	38	23	19	208	207	383	382	175	175
Pêche et aquaculture	158	145	56	53	-102	-91	1 429	1 441	490	496	-939	-945

million d'euros

Source: Douanes/SSP

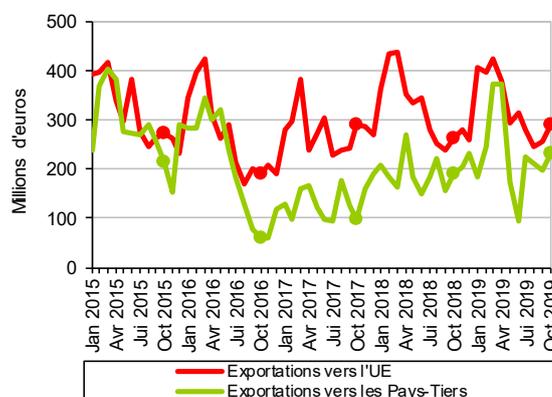
Mises en perspective

En octobre 2019, le solde des échanges de produits agricoles bruts reste excédentaire



Source: Douanes - CPF 2015

Sur un an, progression des exportations de céréales vers l'UE et les pays tiers



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

En octobre 2019, forte hausse des achats de vins et spiritueux sur un an

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 842 millions d'euros en octobre 2019 et perd 10 millions d'euros par rapport à octobre 2018.

Les **exportations** (4,7 milliards d'euros) augmentent de 85 millions d'euros sur un an (+ 2 %). Les ventes de viandes et de produits animaux progressent de 47 millions, en lien avec la hausse des ventes de viande porcine (+ 37 millions soit + 51 % sur un an) notamment de la viande congelée à destination de la Chine et de la viande fraîche vers nos partenaires européens. De

même, les exportations de produits laitiers augmentent (+ 29 millions) tirées par la demande mondiale en poudre de lait ; certains acheteurs peu couverts n'ayant pas anticipé la hausse du marché après des mois de prix historiquement bas.

La valeur des **importations** (plus de 3,8 milliards d'euros) augmente de 95 millions d'euros sur un an (+ 3 %) et porte principalement sur les vins et spiritueux notamment en provenance des Etats-Unis (vins) et d'Ecosse (whisky).

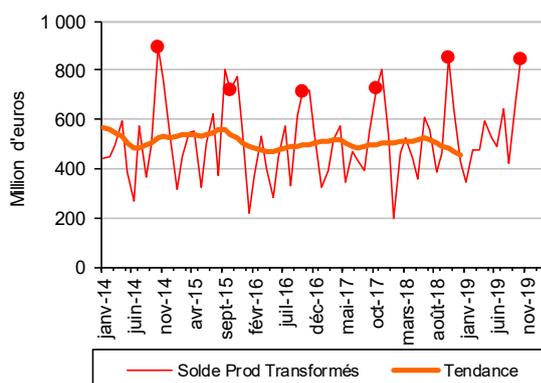
Les indicateurs

Produits CPF4	Octobre						Cumul 10 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
IAA, TABACS	3 754	3 850	4 606	4 691	852	842	34 690	35 247	39 548	40 717	4 858	5 470
Viandes, prod. de l'abattage	504	517	418	465	-86	-52	4 776	4 839	3 646	3 733	-1 130	-1 107
<i>Viande bovine</i>	111	109	85	89	-26	-21	1 044	1 067	794	760	-251	-307
<i>Viande porcine</i>	62	74	73	110	11	37	618	628	633	802	15	174
<i>Volaille</i>	103	100	84	85	-20	-15	966	956	660	614	-306	-342
Prod. préparés de la pêche	393	389	74	86	-319	-303	3 434	3 482	762	766	-2 672	-2 716
Prod. à base de fruits & lég.	449	435	195	205	-254	-230	4 262	4 210	1 786	1 873	-2 475	-2 338
Huiles, tourteaux, corps gras	262	274	90	113	-171	-161	2 712	2 873	924	899	-1 788	-1 973
<i>Tourteaux</i>	98	100	4	17	-94	-83	1 017	1 181	104	115	-913	-1 067
Produits laitiers, glaces	332	330	585	614	253	284	3 433	3 445	5 433	5 622	2 000	2 177
<i>Fromages</i>	134	146	296	299	161	153	1 365	1 460	2 518	2 560	1 153	1 099
Produits des céréales	157	164	233	233	76	69	1 472	1 536	2 177	2 084	705	549
Biscuits, pâtisseries, pâtes	251	242	205	223	-46	-19	1 949	2 073	1 728	1 839	-221	-234
Autres produits alimentaires	815	827	869	847	55	21	7 157	7 243	7 450	7 336	293	94
<i>Sucre</i>	20	21	123	97	103	76	209	207	1 101	798	892	591
<i>Chocolat, confiserie</i>	312	309	215	196	-98	-113	2 476	2 512	1 705	1 658	-771	-854
Aliments pour animaux	96	102	199	217	104	115	902	938	1 854	1 950	952	1 011
Boissons	366	418	1 720	1 667	1 354	1 249	3 335	3 318	13 614	14 465	10 279	11 147
<i>Vins, champagne</i>	97	133	1 024	1 021	927	888	817	758	7 713	8 150	6 896	7 392
<i>Eaux de vie, alcools</i>	118	134	496	452	378	318	1 003	998	3 865	4 278	2 861	3 279
Tabacs	128	152	17	20	-111	-131	1 259	1 291	174	150	-1 084	-1 141

Source: Douanes/SSP

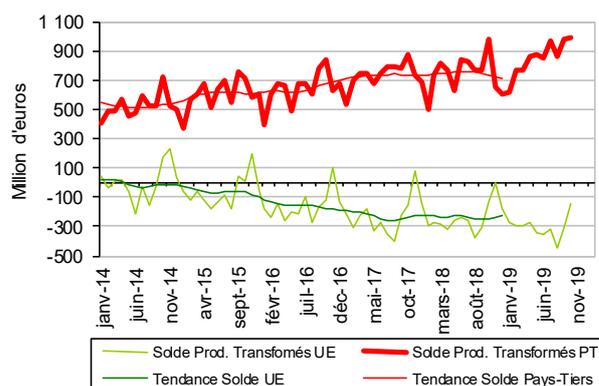
Mises en perspective

Produits transformés : en octobre 2019, légère baisse de l'excédent sur un an



Source: Douanes - CPF 2015

Produits transformés : en octobre 2019, poursuite du déficit avec l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er février 2008 à la CPF rév. 1.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats. Les données ont été mises à jour à partir de février 2007.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est régulièrement relevé. A compter du 1er février 2011, il a été porté à 460 000 euros.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des Produits Française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des Produits associés aux Activités).

UE : UE à 28

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Rédacteur : Thibaut Champagnol
Composition : SSP
Dépôt légal : à parution

© Agreste 2019

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)